



Coveo annonce le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et du régime de rachat des titres automatique

MONTRÉAL et SAN FRANCISCO – 15 juillet 2025 – Coveo Solutions Inc. (« **Coveo** » ou la « **Société** ») (TSX: CVO), le chef de file de plateformes d'IA d'entreprise, qui apporte la recherche IA et l'IA générative à chaque point d'expérience, permettant des expériences numériques personnalisées remarquables, a annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration a autorisé, et que la Bourse de Toronto (« **TSX** ») a approuvé, l'avis d'intention de Coveo de renouveler de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 5 423 244 actions à droit de vote subalterne (« **actions** ») au cours de la période de douze mois commençant le 17 juillet 2025 et se terminant au plus tard le 16 juillet 2026, représentant environ 10 % du « capital flottant » (*public float*) des actions émises et en circulation en date du 4 juillet 2025. Au 4 juillet 2025, 55 730 805 actions étaient émises et en circulation, dont 54 232 443 constituaient le « capital flottant ».

Le renouvellement de l'offre public de rachat dans le cours normal des activités fait suite à la conclusion de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente de Coveo, qui vient à échéance le 16 juillet 2025. Coveo avait reçu l'approbation de la TSX de procéder au rachat d'au plus 2 690 573 actions dans le cadre de sa précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Du 17 juillet 2024 au 16 juillet 2025, Coveo a racheté l'entièreté des 2 690 573 actions préalablement approuvées par la TSX dans le cadre de sa précédente offre public de rachat dans le cours normal des activités, au moyen de rachats effectués sur le marché libre à la TSX et dans des systèmes de négociation alternatifs canadiens, à un prix de rachat moyen pondéré de 6,43 \$ CA par action.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera effectuée par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation alternatifs canadiens conformément aux règles de ceux-ci. Les actions seront acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au prix du marché au moment du rachat. Les rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront effectués par voie d'opérations sur le marché libre, y compris dans le cadre d'opérations de gré à gré ou par d'autres moyens permis par une autorité en valeurs mobilières. Si la Société acquiert des actions par d'autres moyens permis par une autorité en valeurs mobilières, le prix de rachat des actions pourra être différent du prix du marché au moment de l'acquisition. Les rachats aux termes d'une ordonnance de dispense pour offre publique de rachat par l'émetteur seront effectués à escompte par rapport au prix du marché en vigueur conformément à l'ordonnance.

De plus, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Coveo pourra racheter, une fois par semaine, un bloc (défini dans le *Guide à l'intention des sociétés* de la TSX) au prix du marché conformément aux règles de la TSX. Ces dernières stipulent que les rachats de blocs ne peuvent pas se faire, directement ou indirectement, auprès d'un initié de la Société, y compris les actionnaires de Coveo détenant plus de 10 % des actions ou des actions à droit de vote multiple. Coveo sera par ailleurs autorisée à racheter quotidiennement, par l'intermédiaire de la TSX, un nombre maximal de 33 606 actions, soit 25 % du volume moyen quotidien des opérations, calculé conformément aux règles de la TSX pour la période de six mois commençant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 30 juin 2025.

Coveo a également annoncé aujourd'hui que, dans le cadre de son intention visant à renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Coveo a renouvelé son régime de rachat d'actions automatique avec un courtier désigné afin d'autoriser l'achat de ses actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dès qu'elle aura pris effet, à des moments où Coveo ne pourrait normalement pas négocier activement sur le marché en raison de restrictions réglementaires applicables ou de périodes d'interdiction d'opérations internes. Avant le début d'une période d'interdiction d'opérations interne donnée, Coveo peut, sans y être tenue, demander à son courtier désigné de racheter des actions de Coveo dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pendant la période d'interdiction d'opérations qui suit conformément aux modalités du régime de rachat d'actions automatique. Ces rachats seront déterminés par le courtier, à son entière appréciation, selon les paramètres

établis par Coveo avant le début de la période d'interdiction applicable conformément aux modalités du régime de rachat d'actions automatique et aux règles applicables de la TSX. En dehors de ces périodes d'interdiction, Coveo pourra, à son gré, racheter les actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dès qu'elle aura pris effet. Le régime de rachat d'actions automatique constitue un « plan d'achat automatique de titres » en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Coveo renouvelle l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, car celle-ci lui procure une alternative en matière de répartition du capital, dans l'optique de continuer à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. Le conseil d'administration et la direction de Coveo sont d'avis que le cours des actions pourrait ne pas refléter, à l'occasion, la valeur sous-jacente des actions et que le rachat d'actions aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités i) offre la possibilité de rehausser la valeur pour les actionnaires étant donné que le rachat d'actions aux fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités augmente la participation relative en titres de capitaux propres de chaque actionnaire dans Coveo et ii) procure une certaine liquidité aux actionnaires vendeurs sur le marché.

Le nombre réel d'actions rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le moment des rachats et le prix auquel les actions sont rachetées dépendront de plusieurs facteurs, dont les positions en matière de liquidité et de capital de Coveo, les incidences comptables et fiscales, le rendement sur le plan de l'exploitation de Coveo, les autres possibilités d'utilisation du capital, le cours de négociation des actions à la TSX et la conjoncture du marché.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente d'actions de Coveo.

Information prospective

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris des énoncés sur l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (comme les rachats aux termes de celle-ci ainsi que le prix, le moment, la taille de ces rachats et la mise en œuvre du régime de rachat d'actions automatique) et d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques (ensemble, l'« **information prospective** »). Cette information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes ou d'expressions comme « pouvoir », « devoir », « atteindre », « survenir », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « projeter », « planifier », « croire », « continuer », « cibler », « occasion », « stratégie », « prévu au calendrier », « perspective », « prévision », « projection » ou « éventualité », y compris leur forme négative et autres expressions semblables, ou à l'emploi de verbes au futur, y compris les renvois à des hypothèses, bien que toute information prospective ne comprenne pas nécessairement ces termes ou ces expressions. Au surplus, les déclarations faisant état d'attentes, d'intentions, de projections ou d'autres faits ou circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les déclarations qui contiennent de l'information prospective ne portent pas sur des faits passés, mais représentent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements ou circonstances à venir.

L'information prospective est nécessairement basée sur un certain nombre d'opinions, d'estimations et d'hypothèses que nous avons considérées comme appropriées et raisonnables à la date à laquelle ces déclarations sont faites. Bien que les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse soient basées sur ce que nous croyons être des hypothèses raisonnables, les résultats réels peuvent différer de l'information prospective contenue dans le présent communiqué de presse. De plus, l'information prospective est sujette à des risques et des incertitudes connus et inconnus, et d'autres facteurs, dont plusieurs échappent à notre contrôle, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité réel, le rendement réel ou les réalisations réelles diffèrent de façon importante de ceux qui sont divulgués, de façon expresse ou implicite, dans cette information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y restreindre, les incertitudes liées au contexte macro-économique et les risques et incertitudes présentés plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » dans la notice annuelle la plus récente de la Société disponible sous notre profil SEDAR+ à www.sedarplus.ca. Rien ne garantit que ces informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans ces informations. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces informations prospectives qui ne sont valables qu'au moment de leur formulation. De plus, nous exerçons nos activités dans un environnement très compétitif et dynamique. Bien que nous

ayons tenté d'identifier les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante de ceux indiqués dans l'information prospective, d'autres facteurs de risque que nous ignorons ou que nous ne jugeons pas importants pour l'instant pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent considérablement de ceux présentés dans l'information prospective.

Vous ne devez pas vous fier à cette information prospective, car les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux envisagés par celle-ci en raison de ces risques et incertitudes. Sauf si la loi l'exige, nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, après la date à laquelle les déclarations sont faites ou pour refléter l'occurrence d'événements imprévus.

À propos de Coveo

Coveo apporte l'*AI-Relevance* (la pertinence IA) à chaque point d'expérience, transformant la façon dont les entreprises interagissent avec leurs clients et leurs employés pour optimiser leurs résultats commerciaux.

La pertinence, c'est passer de la persona à la personne : c'est le degré d'alignement entre le contenu, les produits, les recommandations et les conseils présentés à une personne en ligne, et son contexte, ses besoins, ses préférences, son comportement et son intention. C'est ce qui établit le standard d'excellence des expériences concurrentielles. Le parcours de chacun est unique, et seule l'intelligence artificielle peut gérer la complexité de la personnalisation des expériences pour des audiences massives et diversifiées, tout en traitant d'importants volumes et une grande variété de contenus et de produits.

Notre plateforme, la *Coveo AI-Relevance™* Platform, permet aux entreprises de livrer une hyper personnalisation à chaque point d'expérience, unifiant en toute sécurité toutes leurs données avec le plus haut niveau de précision contextuelle et prescriptive, tout en optimisant les résultats commerciaux.

Coveo apporte l'*AI-Relevance* aux expériences numériques des marques les plus importantes et innovantes au monde, au service de millions de personnes à travers des milliards d'interactions.

Nous y croyons fermement : Offrir une expérience digitale ne suffit plus. Seule la pertinence garantit le succès dans un monde numérique.

La *Coveo AI-Relevance™* Platform est certifiée ISO 27001 et ISO 27018, conforme à SOC2 et compatible HIPAA, avec un SLA de 99.999 % disponible. Nous sommes un partenaire ISV de Salesforce, une application approuvée par SAP®, un partenaire Gold d'Adobe, un membre de la MACH Alliance, ainsi qu'un partenaire d'Optimizely, de Shopify et de Genesys AppFoundry® ISV.

Coveo est une marque déposée de Coveo Solutions Inc.

Restez informé(e)s des dernières actualités et contenus de Coveo en vous abonnant à [notre blogue](#) et en nous suivant sur [LinkedIn](#) et [YouTube](#).

Personne-ressource

Adhir Kadve
Relations avec les investisseurs
investors@coveo.com